



Délai de prescription d'une décision de justice

Par **MB91**, le **12/02/2024** à **17:34**

Bonjour Maître,

Dans le cadre d'une liquidation d'affaire en nom personnel , une décision de justice a été rendue en 2017 prononçant la licitation par voie de mise aux enchères des biens composant l'indivision.

Etant co-indivisaire j'ai obtenu la possibilité d'un rachat partiel de parts réalisé en 2020.

Depuis le liquidateur n'a mené aucune action pour solder cette affaire.

Merci de m'indiquer si une éventuelle prescription serait possible à partir de 2027 ou si un nouveau délai de 10 ans court à partir de 2020

Cordialement